

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL *2024/005*

Séance du 26 janvier 2024

Nombre de conseillers : 15

L'an deux mille vingt-quatre
le 26 janvier

En exercice : 15

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT MARCEL BEL ACCUEIL dûment
convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur
Aurélien BLANC, maire

Présents : 14

Date de la convocation : 19 janvier 2024

Votants : 14

PRESENTS : Mesdames et Messieurs : Aurélien BLANC, Louis BALLY, Gisèle DONIN, Roland
SEIGLE, Sylviane MARCHESE, Christophe DESSAINTJEAN, Jean-Pierre HENICKE, Emilie
JACQUIER, Marie-Claude JEANDEAUD, Samuel DANNA, Brigitte GEORGERY, Jean-
Marie OGER, Cléo MOIROUD, Chantal LOMETTI.

ABSENT EXCUSE : Monsieur Christian SOUILLET DESERT

OBJET :

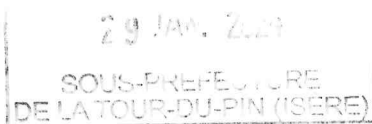
Autorisation à engager,
liquider et mandater les
dépenses d'investissement

Monsieur le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code
général des collectivités territoriales,
Il rappelle la délibération du 15 décembre 2023

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2023 : 327 540,81 € (Hors chap 16
«Remboursement d'emprunts»)

Conformément aux textes applicables les dépenses peuvent être votées au maximum
pour un montant de ($< 25 \% \times 327\,540,81 = 93\,135,20 \text{ €}$.)

Montant voté le 15 décembre 2023 : 50 000€



La délibération est complétée comme suit :

Entretien de bâtiments communaux : 23 000 € (art 2131 op 119)

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

En Mairie, le 27 janvier 2024
Le maire, Aurélien BLANC.

